

**SICAV de droit français**

**PROCLERO**

**RAPPORT ANNUEL**

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : Meeschaert Asset Management**  
**Dépositaire : Caceis Bank**  
**Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**  
**LEI FR7618129000100050019918475**

Meeschaert Asset Management - 33 Avenue du Maine - 75755 - Paris Cedex 15

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	18
5. Certification du Commissaire aux Comptes	24
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe (s)	59
Caractéristiques de l'OPC (suite)	60
Information SFDR	69

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**PROCLERO - Action A ( ISIN : FR0014001SX6 )****Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT**

**Nom de l'initiateur :** MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

**Site internet :** www.meeschaert-am.com

**Devise du produit :** Euro

**Contact :** Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 06/11/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

**Durée :** L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs :** PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleurs pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainability Proxinvest, et ECGS.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainability. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainability n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : - 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) - 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter

les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs - 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles) des indices Stoxx 600, Gaïa Index France et Gaïa index Europe. Enfin, les entreprises du stoxx 600 ayant passé les filtres quantitatifs sont analysées qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Cernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainability (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/ dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des

marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

**Indicateur de référence** : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

**Affectation des revenus** : Capitalisation

**Investisseurs de détail visés** : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

**Dépositaire** : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

**⚠ Avertissement** : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de crédit**

**Risque de perte en capital**

**Garantie** : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>7 020 €</b>	<b>7 830 €</b>
	Rendement annuel moyen	-29.84%	-7.84%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 520 €</b>	<b>8 760 €</b>
	Rendement annuel moyen	-14.78%	-4.31%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 060 €</b>	<b>9 960 €</b>
	Rendement annuel moyen	0.62%	-0.13%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 670 €</b>	<b>10 750 €</b>
	Rendement annuel moyen	6.75%	2.45%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre février 2015 et février 2018 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

## Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>138 €</b>	<b>419 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1.38%	1.38% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.25% avant déduction des coûts et de -0.13% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	130 Euro
Coûts de transaction	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

##### Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

#### Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/proclero/shares/FR0014001SX6>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>.

**Modalités de partage :** La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements intéressant la Sicav intervenus au cours de l'exercice

- Intégration de gates
- Délégation " poche Solidaire-titres non cotés" à Mandarine Gestion
- Passage article 8 SFDR à article 9 SFDR

Changements intéressant la Sicav à intervenir au cours du prochain exercice

- Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Rapport du Comité Exécutif sur l'activité de la SICAV et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 29 décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

#### **Composition du Comité Exécutif et rappel des dates d'expiration des mandats**

Nous vous rappelons la composition du Comité Exécutif et les dates d'échéance des mandats à la clôture de l'exercice fin décembre 2023 dans le tableau ci-dessous :

QUALITE	NOM	DATE ECHEANCE MANDAT (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en...)
Président	Pascal-André DUMONT	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Jean-Rémi LANAVERE	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Augustin AZAÏS	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Laure DELAHOUSSE	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Pierre de LAUZUN	Décembre 2024
Commissaire aux comptes	PriceWaterhouseCoopers Audit, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.	Décembre 2024

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### A. Environnement économique et boursier sur l'exercice

- **Janvier 2023**

Aux États-Unis, les statistiques ont confirmé le ralentissement de l'inflation accompagné d'une contraction plus forte que prévue des indicateurs ISM d'activité économique. En parallèle, les publications microéconomiques ont montré un ralentissement de la croissance des bénéfices par action des entreprises. Pour autant, la croissance du PIB au 4<sup>ème</sup> trimestre a été légèrement meilleure qu'attendu (+2,9% en glissement trimestriel annualisé), soutenue par une consommation robuste.

En zone euro, la douceur de l'hiver a permis de limiter la consommation d'énergie et d'éviter des coupures de gaz qui a vu son prix baisser de 30%. En parallèle, l'inflation globale a ralenti en passant de 10% en novembre à 9,2% en décembre alors que l'inflation cœur a progressé à 5,2% contre 5% en novembre. Par ailleurs, l'activité économique a mieux résisté qu'attendu, avec des indicateurs PMI globalement supérieurs aux anticipations, ce qui a contribué au regain d'optimisme des investisseurs.

Enfin, en Chine, l'activité s'est redressée après un début de mois difficile. Les chiffres de croissance de 4<sup>ème</sup> trimestre se sont révélés meilleurs qu'attendu, même si le PIB est resté stable.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 5,31% et 9,88% au cours du mois de janvier.

- **Février 2023**

Aux États-Unis, la Fed a profité de sa première réunion de l'année pour augmenter les taux directeurs de 25 bps, à 4,75%. Cependant, le Président Powell a adopté un ton plus accommodant indiquant que la désinflation était enclenchée. Cependant, par la suite, les indices PMI ont montré la robustesse de l'économie américaine, tandis que les indicateurs d'inflation ont confirmé que les tensions sur les prix étaient toujours bien présentes.

En zone euro, La BCE a remonté son principal taux directeur de 50 bps à 2,5% et a quasiment officialisé une nouvelle hausse de 50 bps lors de la réunion de mars. L'inflation est, en effet, restée loin de la cible des 2%, ce qui a fait naître des dissensions au conseil de la BCE, notamment entre les pays endettés et les pays plus frugaux.

Par ailleurs, le conflit en Ukraine est revenu sur le devant de la scène, un an après l'entrée des troupes russes en Ukraine. À fin février, rien ne permettait d'espérer un règlement rapide du conflit.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a reculé de 0,53% au cours du mois de janvier, tiré à la baisse par les marchés émergents qui ont chuté de 4,20%. Faisant presque figure d'exception, l'indice Euro Stoxx 50 a quant à lui, progressé de 1,90%. Par ailleurs, sur l'obligataire, les indices européens ont globalement affiché des performances négatives.

- **Mars 2023**

Le mois de mars a été marqué par un regain de tensions dans le monde bancaire. Aux États-Unis, la volonté de la Fed de resserrer sa politique monétaire en envisageant des hausses de taux supplémentaires a été contrariée par la faillite de Silicon Valley Bank. Une semaine plus tard, la banque Credit Suisse s'est également trouvée sous le feu des projecteurs et les autorités suisses ont œuvré rapidement en faveur d'une acquisition par sa concurrente UBS. Ces éléments ont ébranlé la confiance des investisseurs, entraînant un mouvement d'aversion au risque qui s'est traduit par une baisse ponctuelle des actifs risqués et des taux d'intérêt.

En Europe, l'activité économique est restée dynamique mais avec une inflation trop élevée au regard de la cible de la BCE. Cette dernière a donc relevé ses taux de 50 bps comme prévu.

En Chine, l'objectif de croissance pour 2023 a été fixé à 5% durant la session parlementaire annuelle du Parti Communiste. En parallèle, l'activité économique est restée bien orientée, avec notamment un secteur des services dynamique, alors que l'inflation est restée contenue.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 0,62% et 1,95% au cours du mois. Cependant, les indices des valeurs moyennes européennes et des matières premières ont reculé d'environ 3% et l'indice des banques européennes a chuté de plus de 13%.

- **Avril 2023**

Aux États-Unis et en Europe, le ralentissement économique dans l'industrie a commencé et la banque centrale américaine devrait terminer prochainement ses relèvements de taux directeurs au fur et à mesure que l'inflation continue à se replier. À contre-courant, l'économie chinoise a réaccélééré, surtout dans le secteur des services.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a fléchi de 0,18% au cours du mois. En termes géographique, les actions de la zone euro se sont une nouvelle fois bien comportées alors que les actions des pays émergents ont reculé.

- **Mai 2023**

Aux États-Unis, le mois de mai a été marqué par les négociations tendues entre Démocrates et Républicains au sujet du plafond de la dette qui ont entraîné un regain de volatilité sur les taux et les actions. En parallèle, la Fed a remonté ses taux directeurs de 25 bps et a préparé le marché à une pause en considérant que le niveau élevé des taux et la crise dans les banques régionales devraient suffire à freiner l'économie et l'inflation. En Europe, la BCE a elle aussi remonté ses taux de 25 bps, mais dans la perspective de poursuivre ce mouvement dans l'été. L'Allemagne est entrée en récession et la Chine a déçu sur ses perspectives de reprise économique avec des difficultés persistantes dans le secteur manufacturier. Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,45% au cours du mois, alors que l'indice Eurostoxx 50 s'est replié de 2,21%.

- **Juin 2023**

Aux États-Unis, l'économie américaine s'est maintenue sur une trajectoire très robuste, ce qui a amené la Banque Centrale à prévoir encore deux hausses de ses taux directeurs. En zone euro, même si les indicateurs d'activité ont été en repli, la BCE a poursuivi son resserrement monétaire avec une hausse de 25 bps et d'autres à suivre. Parmi les principales autres banques centrales, celles du Canada et d'Angleterre ont également relevé leurs taux directeurs en juin, alors que la politique monétaire chinoise pourrait s'assouplir en raison d'une faiblesse de la demande intérieure et d'une inflation quasiment inexistante.

Dans ce contexte économique où la perspective d'une récession globale s'est éloignée, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 3,39% au cours du mois.

- **Juillet 2023**

Les dernières publications ont montré un ralentissement plus fort qu'attendu de l'inflation et un début d'impact du resserrement monétaire sur le crédit. Aux États-Unis, l'économie est néanmoins restée robuste malgré la contraction du crédit et de la consommation. En parallèle, les prix des matières premières ont légèrement rebondi dans un contexte de réduction de production de l'OPEP, de rebond de la demande en Chine et de pressions russes sur le transit du blé ukrainien. Dans cet environnement, la Fed et la BCE ont monté leurs taux directeurs de 25 bps et ont insisté sur l'importance des données futures pour déterminer la nécessité de remonter les taux.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,28%.

- **Août 2023**

Aux États-Unis, l'économie s'est montrée relativement résiliente, faisant craindre un durcissement supplémentaire de la Fed. Les taux obligataires se sont tendus, d'autant plus que l'agence Fitch avait dégradé la note de crédit en début de mois. Lors de la conférence de Jackson Hole, J.Powell a rappelé que l'inflation demeurerait trop forte et qu'il suivrait particulièrement les prochaines publications macroéconomiques.

En Europe, les indicateurs PMI ont montré un décrochage de la croissance, notamment dans le secteur manufacturier, tandis que l'inflation restait élevée à 5,3% sur un an. À contrecourant, la Chine a connu une entrée en déflation et des difficultés dans le secteur immobilier qui ont conduit la Banque Centrale à baisser ses taux directeurs.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis s'est effrité de 1,25% et l'indice Eurostoxx 50 a chuté de 3,84%.

- **Septembre 2023**

Parmi les sujets très suivis par les investisseurs, les banquiers centraux ont envoyé des messages contradictoires au cours du mois. Alors que la BCE a opté pour une hausse de taux en ouvrant la porte à la fin du cycle de resserrement, la FED a, quant à elle, laissé inchangée sa fourchette cible tout en relevant ses projections de taux pour les prochaines années. Si l'inflation sous-jacente s'inscrit sur une tendance baissière, les enquêtes d'activité sont restées robustes, malgré la hausse des cours du pétrole qui pèse sur le sentiment du consommateur. En Chine, les multiples ajustements mis en place ont permis un redressement de l'activité sans pour autant déclencher un plan de relance plus important. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul, avec une chute de 3,84% pour l'indice Euro Stoxx 50 et de 1,74% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros.

- **Octobre 2023**

L'actualité géopolitique du mois s'est concentrée sur le Moyen-Orient avec un regain de tensions à la suite des attaques du Hamas contre Israël. Au niveau économique, l'inflation en zone euro est passée sous les 3%, bénéficiant d'un effet de base favorable des prix de l'énergie, tandis que le PIB s'est contracté au 3ème trimestre. Ces éléments ont permis à la banque centrale de maintenir ses taux directeurs inchangés. Aux Etats-Unis, l'inflation est restée stable avec une dynamique économique toujours soutenue, bénéficiant de la croissance de la consommation des ménages. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul sur le mois avec une chute de 2,65% pour l'indice EuroStoxx 50, de 2,85% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros et de 3,86% pour l'indice des pays émergents.

- **Novembre 2023**

Les statistiques du mois de novembre ont mis en évidence le ralentissement économique aux Etats-Unis tant attendu, avec notamment un marché de l'emploi qui a fléchi et une inflation inférieure aux attentes. Cette configuration a permis aux investisseurs de considérer que les banques centrales avaient terminé leur cycle de hausse des taux directeurs, ce qui a permis une détente sur les taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, l'absence d'embrasement du conflit israélo-palestinien et les hésitations de l'OPEP ont permis aux prix du pétrole de se détendre. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en nette progression avec des hausses de 5,82% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 8,04% pour l'indice Euro Stoxx 50 et 4,88% pour l'indice des pays émergents.

- **Décembre 2023**

Aux US, le marché de l'emploi est resté robuste et l'inflation a légèrement rebondi en novembre. Cependant, avec désormais 3 baisses de taux anticipées par la Fed en 2024, les investisseurs ont ramené le taux 10 ans américain sous les 4% contre 5% atteint en octobre. En Europe, la BCE s'est montrée plus prudente que la Fed sur une éventuelle baisse rapide des taux d'intérêt, en maintenant l'idée d'un plateau et d'une réduction de la taille de son bilan. Au Japon, la BoJ a laissé sa politique monétaire inchangée afin de bien s'assurer du retour de l'inflation sur son objectif de 2%. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis ont progressé de 3,52% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 3,21% pour l'indice EuroStoxx 50 et 2,28% pour l'indice des pays émergents.

## **B. Politique de gestion**

Au cours de l'exercice 2023, nous avons adapté le portefeuille au nouvel environnement de marché à savoir plus d'inflation et plus d'incertitude sur la croissance. Concernant les actions, devant les nombreuses sources de volatilité, nous avons privilégié une approche prudente en étant majoritairement sous-pondéré tout au long de l'année comparativement à l'indice de référence.

S'agissant des obligations, nous avons tout au long de l'année remonté la qualité (le rating) des émetteurs investis. Nous avons réduit notre exposition aux émetteurs High Yield.

La hausse des taux d'intérêt nous permet de trouver des opportunités présentant un couple rendement/risque solide et attractif dans l'univers des obligations les mieux notées. Au cours de l'année nous avons aussi réhaussé le coupon moyen des obligations investies, notamment en participant à des opérations sur le marché primaire.

Au cours de l'été, pendant lequel l'OPC a été classifié SFDR 9, ce qui a impliqué une rotation d'environ 10% de la poche obligataire pour être à 100% investi en actifs durables, nous avons allongé la durée du portefeuille suite à la hausse des rendements obligataires. Notre objectif était de profiter d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt, notamment en cas de ralentissement économique à venir, ce qui a été largement anticipé par le marché sur les 2 derniers mois de l'année : les taux de marché ont alors baissé d'environ 100bps sur cette fin de période, ce dont la performance du fonds a largement bénéficié.

#### *Poche solidaire*

- Abbaye Saint-Wandrille

Vieille de plus de 1000 ans, l'Abbaye de Saint-Wandrille possède un patrimoine exceptionnel.

Convaincus de son potentiel d'accueil, les moines bâtisseurs ont décidé de construire un nouveau bâtiment afin d'accueillir des groupes et ainsi répondre à la demande constante.

En effet, jusqu'alors, l'hôtellerie actuelle Saint-Joseph ne pouvait accueillir que des personnes seules ou des couples.

Ainsi, le nouvel édifice du Clos Saint-Jacques bénéficiera de 75 couchages et comprendra une chapelle. Il sera dédié à la réflexion, au travail en équipe, au discernement, au recueillement nourrissant et à l'épanouissement.

Le coût total du projet est de 6,6M€ dont 6,1M€ de dons et 500k€ de prêts Credolending.

L'accueil augmente ces derniers mois. Plusieurs groupes se sont ainsi rendus à l'Abbaye : jeunes, adultes, séminaires d'entreprises, familles de moines, etc. Parfois victime de son succès, l'Abbaye se voit même contrainte de refuser des visiteurs.

Par ailleurs, l'aménagement de la Chapelle a été finalisé.

De plus, le Clos Saint-Jacques peut désormais accueillir des camps agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports, ce qui va intensifier encore davantage sa mission d'accueil et diversifiera ses visiteurs.

Quant aux perspectives, l'aménagement de la Chapelle va se poursuivre. L'Abbaye va également intensifier son offre d'accueil au profit des entreprises, notamment en semaine.

- Béguinage Solidaire

La foncière Béguinage Solidaire développe des ensembles immobiliers à taille humaine (10 à 30 logements maximum), organisés autour d'un jardin et d'espaces de vie partagés. Il s'agit d'un modèle innovant d'habitat API (habitat Accompagné, Partagé et Intégré à la vie locale).

La Sicav Proclero a investi en décembre 2022 afin de participer au financement du projet de Luçon.

Au SI 2023 la foncière a pu livrer et ouvrir son premier site de béguinage solidaire à Valognes. Ce dernier est intégralement occupé par ses 27 résidents.

En parallèle, le projet de béguinage dans la ville de Luçon est en phase de finalisation grâce à une levée de fonds d'1,5M€ en fonds propres, 1,5M€ en subventions et 1,5M€ en dette bancaire.

- Backbone

Backbone South SME propose des solutions de financement aux TPE et PME en Afrique et en Amérique Latine qui n'auraient normalement pas accès au financement. Grâce à ses prêts, la structure se positionne comme acteur de la mesofinance : entre la microfinance et le financement bancaire classique avec des tickets de 50k€ à 350k€. Ces prêts peuvent aussi bien financer du Capex que de l'Opex.

Afin de couvrir sereinement l'international, Backbone cofinance avec des partenaires locaux (institutions de crédit, sociétés de leasing ou de factoring locales) ayant une expertise dans un secteur d'activité particulier ou dans une zone géographique. C'est la principale valeur ajoutée de la structure par rapport aux autres acteurs de la mesofinance.

A fin 2022, la structure a financé 67 PME dans 5 pays et 340 cliniques au Mexique, à date elle n'a plus que 37 prêts restants dans son stock.

Sur le premier fonds investi – Backbone « Impact Health » participant au financement en leasing de matériel médical au Mexique, le fonds a décaissé plus de 3,3M€ de prêts entre le SI 2022 et 2023.

Le second fonds – Backbone « Social Impact II » a modifié son mode d'intervention en février 2023, il investit dorénavant indirectement c'est-à-dire que les prêts sont accordés au partenaire local et n'intervient donc plus dans la sélection des projets. Cela permet toutefois une forte réduction du risque de défaut. 3 prêts ont été octroyés au SI 2023, et 2 sont à risque. Au total plus de 6,5M€.

#### ➤ Fadev

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif FADEV répond aux besoins de financement et d'accompagnement des petites entreprises africaines qui ont un accès très difficile, dû à leur taille, aux solutions de financement.

FADEV exerce 3 métiers : le financement par du compte courant d'associés et une prise de part minoritaire, un accompagnement stratégique de type coaching et un accompagnement technique, notamment sur les CAPEX avec l'aide d'un partenaire local.

La structure bénéficie de plusieurs relais locaux qui lui permettent un sourcing/audit des entités financées, mais également de potentiels acquéreurs à la sortie de l'investissement.

La structure a été impactée dans son développement au Mali en raison des événements géopolitiques.

FADEV a importé le modèle envisagé pour le Mali au Sénégal. En effet, bénéficiant de la confiance de plusieurs entrepreneurs de la diaspora malienne en France, FADEV constitue actuellement une SCA dont elle sera la gérante, orientée sur le renforcement des exploitations agricoles familiales.

FADEV souhaite déployer une stratégie de communication adaptée pour attirer davantage d'investisseurs et de partenaires

- Identifier les bons leads au sein des acteurs du développement,
- Attirer des partenaires,
- Lever des financements pour déployer des fonds.

#### ➤ Famille Solidaire

Société foncière basée sur la lutte contre la perte d'autonomie, Famille Solidaire promeut l'habitat inclusif depuis 10 ans. Par la mise en commun entre colocataires de leurs ressources et aides individuelles, elle leur permet de bénéficier d'une vie et d'une assistance de qualité.

Depuis 2020, la structure est constituée principalement de la foncière qui promeut et construit les biens immobiliers, de l'association qui exploite les lieux de vie et mobilise les citoyens, d'un GIE servant de mutualisation des ressources (contrats de travaux et ressources matérielles) et d'une SAS fournissant une expertise d'ouvrage.

Les revenus du groupe sont principalement tirés par la SAS au travers de la MOI. Les subventions représentent près de 40% des produits du groupe à fin 2022.

En 2023, la structure a lancé une levée ambitieuse de 10M€ dans la foncière pour les 10 ans du groupement. A ce stade, la structure a clôturé un accord pour environ 5M€ auprès des historiques (hors procléro), les 5M€ restant seront levés sur 2024. Les 10M€ permettraient de passer de 6 à 15 projets immobiliers en 2025-26.

A date, il s'agit de 6,4M€ d'actif immobilisé pour 37 personnes hébergées. La structure est depuis peu agréée maîtrise d'ouvrage d'insertion qui permettra de bénéficier de subvention d'investissement à 50% vs 15% lorsque non MOI.

Le résultat net projeté est anticipé comme positif en 2023. La méthode de valorisation actuelle (comptable) devrait évoluer pour prendre en compte la valeur patrimoniale et les plus-values latentes.

#### ➤ Fondation pour le Logement Social

La FLS construit, achète, rénove et gère des logements sociaux pour les mettre à disposition prioritairement des familles défavorisées sans abri. La fondation assure l'entretien et participe au fonctionnement du parc, qui compte à date 210 logements sociaux (~18 000m<sup>2</sup>), détenus en pleine propriété.

Les logements, essentiellement concentrés en Ile-de-France, sont soit individuels (20% du parc) soit en petites copropriétés, toujours situés en centre-ville. Le loyer moyen s'élève à 5,90€ / m<sup>2</sup>. Les publics visés sont divers : familles fragilisées avec peu de moyens financiers, réfugiés, personnes handicapées... En 2017 la FLS inaugure son concept de Maison de Vie et Partage (MVP) qu'elle continue à répliquer aujourd'hui.

La levée de fonds mise en stand-by en 2022 et n'est plus à l'ordre du jour. La fondation souhaite avancer les travaux déjà lancés et faire appel aux financeurs dans un second temps.

Deux nouvelles MVP à Briançon et à Louvier ont été mises en service et dix projets sont en cours de construction. Par ailleurs, 5 nouveaux projets sont en cours d'étude. Les travaux de La Roche-sur-Yon (investissement de 1,5M€) ont démarré en avril 2023 pour l'accueil de jeunes en situation de handicap psychique partageant leur logement avec des étudiants. Un premier projet hybride mélangeant béguinage et insertion des jeunes doit être lancé en décembre 2023 à Saint Etienne. Si ce dernier est une réussite il a vocation à être répliqué.

### ➤ Foncière Chênelet

Cette ESS a pour objectif de développer des projets immobiliers à vocation sociale, sociétale et environnementale contribuant à la réduction de la précarité sociale, énergétique, économique, au mal-logement, et créateur de solidarités dans les territoires.

Le parc immobilier est constitué de 104 logements soit 7 180 m<sup>2</sup> construits. Ils sont répartis sur 19 sites, majoritairement en zone rurale. Les logements d'une moyenne de 75m<sup>2</sup> sont pour près de 80% conventionnés très sociaux/PLAi (plus faibles loyers du logement social). Le coût de revient moyen immobilisé à la livraison à soi-même est en moyenne de 3 350 euros du m<sup>2</sup>. La gestion locative sociale est locale et coûte de 4,5 à 9% des loyers.

Au SI 2023 la foncière est en phase de clôture d'une levée de fonds de 7M€ afin de soutenir ses objectifs de livraison de logements à moyen terme. Pour l'instant ce sont plus de 21 logements qui ont été livrés sur 3 projets pour 42 personnes relogées. En parallèle ce sont 3 opérations qui ont été mises en chantier pour 18 logements.

En parallèle, la direction commence à structurer le plan stratégique 2023 – 2032 autour de deux axes : la vente de certains logements et le développement de l'Usufruit Locatif Social. En parallèle l'activité de construction continuerait de se développer afin de livrer 330 logements sociaux sur 40 projets.

François Marty, président de la foncière arrive en fin de mandat et doit assurer sa succession.

### ➤ France Active

Le groupement France Active opère 35 associations territoriales en France et une association nationale, cette dernière opérant deux structures : France Active Garantie et France Active Investissement. Le groupement compte 750 salariés. Sur la base de ce groupement unique en France, France Active propose une offre en trois dimensions : conseil, financement et l'accès au réseau.

Le mode de financement de la structure combine des interventions des fonds propres jusqu'au BFR tout en combinant des interventions en garantie.

Avec près de 40M€ investi en 2022, fléchés à plus de 20% dans les QPV et les zones de revitalisation rurale.

France active investissement a investi en 2022 plus de 40 M€ dans 453 organisations engagées, de l'amorçage au développement ou au rebond.

L'activité financière connaît une croissance globale de 20 % entre 2021 et 2022 en montants mobilisés et de 12 % pour le nombre d'entreprises accompagnées. Cette performance se traduit aussi par une augmentation en montant de 16 % sur son activité de garant et de 38 % sur son métier d'investisseur. Au total, 60 000 emplois ont été créés et consolidés, dont 64% en création directe.

En 2022, 100 % des créateurs sont demandeurs d'emploi dont 37% des créateurs soutenus sont en situation de grande précarité.

### ➤ Helenos

Le Fonds Helenos a été créé en 2018 pour soutenir en capital des entreprises œuvrant en tant qu'intermédiaires financiers ou entrepreneurs sociaux. Il soutient donc aussi bien des institutions de microfinance, que des coopératives de crédit ou encore des acteurs digitaux.

In fine, l'objectif principal est donc de proposer une offre de financement alternative au financement classique.

Le Fonds propose des prêts participatifs, subordonnés et seniors pour soutenir des entités économiquement viables et socialement responsables.

Le Fonds est Article 9 et labellisé Finansol.

Fin 2023, l'encours est de 13,4M€. La capacité totale s'élève à 19,5M€. Le portefeuille est investi dans 11 pays différents et a réalisé 20 investissements. Le ticket moyen est de 495k€.

Un nouvel investissement pourrait être réalisé courant T4 2023, après une due diligence effectuée par l'équipe cet été. Enfin, les discussions portant sur un potentiel investissement ont été décalées à 2024 sur demande de l'entreprise concernée.

Plus largement, l'enjeu reste de maîtriser le risque pour le portefeuille dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. L'équipe précise que malgré ce contexte difficile, plusieurs participations ont réussi à clôturer des tours de table en fonds propres ou en dettes pour financer leur développement.

### ➤ Les 3 Colonnes

Les 3 Colonnes est une SCIC qui imagine le viager solidaire comme une solution pour le maintien à domicile des personnes âgées (+80 ans), en utilisant notamment un modèle économique reposant sur la mutualisation pour offrir aux personnes âgées les moyens matériels et financiers qui leur permettront de demeurer à leur domicile dans un environnement familial et serein à travers l'outil du viager solidaire.

L'obtention du mandat SIEG en 20219 a permis à la SCIC de réduire fortement les coûts de financement et d'augmenter les montants levés afin d'accélérer son changement d'échelle et notamment de financer l'achat de nouveaux logements en viager solidaire et le financement des différents frais de fonctionnement associés.

Les premiers résultats de l'année 2022-2023 sont plutôt encourageants pour la coopérative qui réalise 10 acquisitions au T1 pour un montant de 3M€ et prévoit d'en réaliser une trentaine au T2 pour un montant de 10,4M€. Le budget total pour l'année est de 42M€, vs 29M€ en 2021-2022.

A ce stade, ce sont plus de 45 dossiers qui ont été instruits pour un montant de 14,9M€. Le rythme de développement est donc toujours particulièrement soutenu.

### ➤ Lumen Valley

Le projet Lumen Valley est destiné aux jeunes africains et à leur avenir. Il est basé sur trois piliers :

- La spiritualité : fondation d'un prieuré qui accueillera le Noviciat des frères Saint-Jean de l'Afrique ;
- La formation : école d'arts et des métiers afin de former les jeunes au travail, à l'entrepreneuriat, au bien commun et au leadership, dans le but de créer de l'emploi sur le territoire ;
- L'échange : centre de ressourcement et d'échanges qui comptera 40 chambres, 5 bungalows, un restaurant et une salle de conférences, ainsi qu'une église de 200 places.

La levée de fonds s'est faite au profit du financement du 3<sup>ème</sup> pilier dont le coût total était de 1,3M€ (350k€ de dons et 950k€ de prêts Credolending).

Les chantiers avancent bien :

- Le Noviciat a accueilli en septembre les frères en formation ;
- Le bâtiment de 40 chambres et 5 bungalows vient d'être achevé, il doit désormais être aménagé ;
- Le gros œuvre est terminé pour le restaurant et le centre de conférences, en parallèle la formation des jeunes s'est faite en restauration et en hôtellerie en France et au Togo.

Quant aux perspectives l'ouverture du centre de ressourcement devrait se faire en début d'année 2024. Pour ce faire, jeunes, frères et volontaires seront mis à contribution.

### ➤ Oykos

Constatant la vacance croissante des lieux d'Eglise, un groupe de laïcs s'est constitué en lien avec l'Eglise en 2022 afin d'y remédier. En parallèle, ils ont également constaté l'émergence de nouveaux mouvements remettant la communauté au centre (tiers-lieux, colocations, habitats partagés etc.).

Le projet Oykos est alors né de la volonté d'apporter une réponse à ces deux constats.

L'objectif est double :

- Faire le lien entre ces lieux d'Eglise vacants et ces projets ;
- Être un outil mis à la disposition de l'Eglise et de ses fidèles pour la transmission de ses biens.

Le premier projet de la Foncière est l'acquisition du Carmel d'Avignon, pour 2,4M€ dont 2,1M€ de titres de capital et 300k€ de dons.

Le premier projet de la Foncière, à savoir l'acquisition du Carmel d'Avignon, a pour objectif de créer une « Maison de Famille » qui rassemblera plusieurs générations et offrira un refuge et un lien d'intimité pour chacun.

Depuis septembre 2023, une quarantaine de logements étudiants et jeunes actifs, une dizaine de logements seniors, des espaces communs et un café solidaire sont proposés dans ladite Maison.

Les espaces extérieurs permettent également de proposer différentes activités et services de restauration aussi bien aux bénéficiaires qu'aux paroissiens, notamment en période estivale.

### ➤ Ulteia

Fondées en 2007 par Jonathan Boulet, les Editions Première Partie cherchent à diffuser le message de l'Evangile auprès d'un large public, notamment une cible de jeunes actifs, en proposant des ressources innovantes : des témoignages, des ouvrages de spiritualité, des "beaux livres" créatifs, des essais et des écrits missionnaires.

Les Éditions Première Partie ont été reprises le 1er janvier 2015 par Ultreia, société fondée en 2013 par Pierre Chausse et Grégory Turpin. Les deux entités se sont rapprochées et forment ensemble le Groupe Première Partie (Editions Première Partie et Première Partie Musique).

Éditeur et diffuseur, Salvator est un acteur majeur de l'indépendance et de la diversité de l'édition religieuse en France, qui nourrit à la fois son cœur de cible et sait toucher un public plus large. Depuis sa fondation à Mulhouse en 1924, la maison d'édition catholique Salvator propose "au grand public francophone des livres d'intelligence de la foi chrétienne et de compréhension du message de l'Église pour la société contemporaine". Reprise en 1998 par Yves Briend, la société est dirigée, depuis 2017, par David Briend, président non exécutif, et emploie 15 personnes.

Première Partie x Salvator : l'opération permettrait de créer un pôle d'excellence rassemblant l'expertise éditoriale de Salvator et la capacité de communication notamment digitale et événementielle de Première Partie, tout en bénéficiant d'importantes synergies grâce à une mutualisation de la gestion administrative et de la dimension technique des métiers de l'édition (fabrication, gestion des droits étrangers, demande de subventions). Il y a aussi des synergies dans les outils de communication : Première Partie pourrait bénéficier de la compétence en relations presse apportée par Salvator qui pourrait s'appuyer sur l'équipe digitale et sur les médias de Première Partie.

Les deux maisons conserveraient chacune leur identité propre et une direction éditoriale spécifique avec un effectif constant.

De nombreuses synergies ont vu le jour depuis l'acquisition en décembre 2022. Les fonctions support ont été mutualisées et les équipes éditoriales se sont installées dans les mêmes locaux en octobre. Première Partie bénéficie de la compétence en relations presse de Salvator qui peut, de son côté, s'appuyer sur l'expertise digitale et événementielle de Première Partie. L'année 2024 marque le centenaire de Salvator avec le lancement d'une collection dédiée qui accueillera des auteurs de premier plan pour démontrer la contribution de la maison à la vie intellectuelle française et d'augmenter sa diffusion par de nouveaux partenariats.

## C. Perspectives Economiques

- **Perspectives globales**

Le cycle de marché actuel s'inscrit dans le sillage des montants importants de crédits distribués et liquidités accumulées à la suite de la crise du Covid. La forte demande de consommateurs, et les fortes tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné des goulets d'étranglement, générant in fine une hausse des prix.

Par la suite, le conflit russo-ukrainien a exacerbé et contribué à renchérir le cours des matières premières, et des produits issus de l'agriculture. L'ensemble de ces éléments ont exacerbé les tensions inflationnistes. Face à ce constat les banques centrales partout dans le monde ont fortement remonté leur taux d'intérêt pour ralentir l'activité économique.

De tels hausses de taux peuvent parfois déstabiliser des pans de l'économie à l'image de la crise des banques régionales américaines en Mars 2023, où à l'image du secteur immobilier qui souffre depuis de long mois maintenant. Habituellement, tous ces éléments entraînent une récession, mais pas dans ce cycle si particulier. En effet, les consommateurs ont puisé dans l'épargne accumulée durant la crise du covid pour maintenir voire augmenter leurs dépenses. Si certains pays ont connu une récession en 2023 comme l'Allemagne, elle n'a pas été généralisée. Les Etats-Unis ont maintenu un taux de croissance élevé. Certains diront même que la récession la plus attendue de l'histoire n'est pas arrivée.

Au cours du troisième et surtout du quatrième trimestre, les chiffres d'inflation ont validé les effets des politiques monétaires. Les banques centrales ont passé le pic d'inflation et elles maîtrisent mieux la trajectoire des prix.

Pour l'année 2024, les principales banques centrales devraient pouvoir procéder à des baisses de taux. Néanmoins, elles ne prendront pas le risque d'aller trop vite, car des tensions inflationnistes subsistent. En effet les différents marchés du travail restent tendus. Par ailleurs les diverses tensions géopolitiques sont aussi des sources de tensions sur les chaînes d'approvisionnement et donc sur les prix (conflits russo-ukrainien et au moyen orient, ou tensions Chine-Taiwan).

L'année 2024, est aussi une année électorale dans de nombreux pays, et il est fort à parier que les efforts sur les déficits attendront les prochaines mandatures. Cela maintiendra une forme de complaisance budgétaire entraînant un surcroît d'activité, mais aussi un surcroît d'émission de papier pour les gouvernements, tirant les taux vers le haut.

Enfin s'agissant de la micro-économie, les entreprises font face à de nombreux défis comme adapter leurs appareils de production à la transition écologique, accroître la productivité avec l'intelligence artificielle, mais aussi maintenir les circuits d'approvisionnement au gré des conflits.

Nous pensons que l'année sera marquée par une alternance entre des « cycles économiques de courte durée », avec d'un côté un dynamisme économique tiré par un marché du travail résilient et les investissements, qui entrainera des pressions sur les prix, qui se traduiront par un regain de tension sur les taux. De l'autre côté, les tensions sur les taux se matérialisent par des tensions sur le financement des entreprises, et donc sur les marges de celles-ci, ainsi qu'à terme sur le pouvoir d'achat des ménages. Ces ralentissements conjoncturels devant alors se traduire par des baisses des taux d'intérêt.

Sur le plus long terme, nous avons la conviction qu'au cours de ce nouveau cycle économique démarré post-covid, l'inflation sera plus élevée que précédemment, en raison des besoins en investissement pour la transition et la relocalisation, mais aussi en raison de tension sur le marché du travail. La prise en compte par les banques centrales de ce nouvel état de l'inflation à long terme, potentiellement au-dessus de leur cible à 2%, impactera leur future politique monétaire. Le temps de cette prise en compte reste encore aujourd'hui incertain, et amènera lui aussi encore de la volatilité sur les taux de marché au cours de 2024.

- **Perspectives sur les actions**

A ce stade, hors choc exogène ou géopolitique, nous ne voyons pas de catalyseurs à un effondrement des marchés. Notre analyse actuelle nous conduit donc à ne pas prendre trop de risques avant une éventuelle récession (légère) et à diversifier notre exposition entre l'Europe et les Etats-Unis.

- **Perspectives sur les obligations**

Les publications macroéconomiques traduisent les effets du resserrement monétaire, le ralentissement de l'inflation nous laisse envisager la fin du cycle de resserrement des Banques Centrales. Nous estimons que les taux longs sont désormais correctement valorisés et devraient rester globalement proches des niveaux actuels.

Sur les obligations d'entreprises, nous sommes constructifs tout en privilégiant les entreprises les mieux notées (*Investment grade*). Même si nous avons un peu allongé la durée globale de la Sicav, nous favorisons les échéances assez courtes du fait de leur meilleure visibilité et d'une courbe des taux assez plate. Cependant, nous restons vigilants sur les risques de défaut qui augmenteraient nettement en cas de récession.

#### **D. Performances 2023**

Sur l'année 2023, les performances des différentes parts de la SICAV s'établissent à :

+8.29% pour la part C

+8.29% pour la part D

+8.81% pour la part I

+8.08% pour la part A

L'indice de référence pour ces 4 parts, composé 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx, réalise une performance de +6.42% sur cette même période.

L'OPC, labellisé ISR et classifié SFDR 9 (depuis Aout 2023), a par ailleurs intégré les critères extra-financiers à sa gestion tout au long de l'année. En plus d'être investi à 100% en actifs durables (selon la définition de Meeschaert AM des actifs durables), cette intégration lui permet, notamment, d'afficher une intensité carbone, ainsi qu'un niveau d'exposition aux controverses tout deux inférieurs à cet indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part I	1 944 318,60	3 697 738,40
MAM IMPACT GREEN BONDS I	2 302 924,60	
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	973 000,00	976 375,00
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	857 410,00	886 223,00
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	1 535 536,00	
BNP PAR 0.5% 04-06-26	748 800,00	744 560,00
EDF 2.625% PERP	471 000,00	1 012 200,00
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	1 392 901,60	
ALLIANZ SE 3.375% PERP	685 510,00	687 750,00
CIE FIN RICHEMONT N	1 372 075,59	

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 7 514 640,00

- o Change à terme :
- o Future : 7 514 640,00
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **REGLEMENTATION SFTR EN EUR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES**

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) à la rubrique Informations réglementaires.

## **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

## **POLITIQUE DES DROITS DE VOTE**

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site : [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com)

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 2 919 435,05 euros d'OPC du groupe MEESCHAERT. Le détail des positions est mentionné dans l'annexe des états financiers.

## **CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM [www.meeschaert-am.com/](http://www.meeschaert-am.com/)

Un site internet dédié à Proclero a été créé : [www.proclero.com](http://www.proclero.com) . Ce site détaille les actualités de l'OPC ainsi que sa composition sur une base annuelle.

## **REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

### Article 9

L'OPC est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

### **Notation extra-financière**

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 56.2 sur une échelle de 0 à 100.

## Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour cet OPC est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre OPC repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de l'OPC est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net de l'OPC (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

## MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## PART DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLE A REFACTION DE 40%

	Non Eligible	Eligible	Montant Unitaire Total à distribuer
<b>Action D</b>	2,30	0,63	2,93

Chaque année le souscripteur de la part D s'engage à verser à la congrégation de la Communauté Saint Martin, sous la forme d'un don, 70% du revenu distribué par la SICAV.

## POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents réglementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

### **Eléments quantitatifs :**

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

### **Eléments qualitatifs :**

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.
- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
  - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1<sup>er</sup> euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1<sup>er</sup> euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1<sup>er</sup> euro ;
  - Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1<sup>er</sup> euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

**A. Rémunérations Fixes :**

- Montant total brut : 3 695 400 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

**Rémunérations variables discrétionnaires :**

- Montant total brut : 1 178 000 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

**B. Rémunérations des preneurs de risques**

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

**C. Rémunérations Fixes des preneurs de risques :**

- Montant total brut : 2 252 760 €
- Nombre de bénéficiaires : 21

**Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :**

- Montant total brut : 954 200 €
- Nombre de bénéficiaires : 20

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

**AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15

Ou par mail à l'adresse suivante :

[contact-mam@meeschaert.com](mailto:contact-mam@meeschaert.com)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**PROCLERO**

OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable PROCLERO relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## PROCLERO

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché règlementé ou assimilé » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels décrivant les méthodes de valorisation des actions et des obligations non négociées sur un marché règlementé représentant respectivement 3,48 % et 2,20 % de l'actif le 29 décembre 2023. Cette note précise également que compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 1. Actions non négociées sur un marché règlementé :

Ces titres financiers représentant 3,48 % de l'actif sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ils ont été acquis au cours de l'exercice 2022, leur valorisation au 29 décembre 2023 correspond à leur prix de revient ou au dernier cours communiqué par l'émetteur. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces actions ont été souscrites par la SICAV dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise (dernières données disponibles), il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 29/12/2023.

Compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait également exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

#### 2. Obligations non négociées sur un marché règlementé :

Ces titres financiers représentant 2,20 % de l'actif sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Au 29 décembre 2023, ces obligations sont valorisés à leur valeur nominale majorée du coupon couru. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces obligations ont été souscrites par la SICAV dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## PROCLERO

Compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait également exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

### 3. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

### 4. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.04.18 15:21:21 +0200





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 29 décembre 2023**

**PROCLERO**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.04.18 15:21:17 +0200

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

**ACTIF**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>63 971 895,09</b>	<b>63 278 671,51</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>13 045 495,19</b>	<b>14 726 252,01</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	10 668 472,39	12 246 229,21
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	2 377 022,80	2 480 022,80
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>47 933 254,85</b>	<b>43 983 780,56</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	46 426 109,94	42 379 581,44
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	1 507 144,91	1 604 199,12
<b>Titres de créances</b>		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 919 435,05</b>	<b>4 488 403,94</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 919 435,05	4 488 403,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>73 710,00</b>	<b>80 235,00</b>
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	73 710,00	80 235,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>103 874,10</b>	<b>73 901,53</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	103 874,10	73 901,53
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>4 308 853,23</b>	<b>2 091 230,13</b>
Liquidités	4 308 853,23	2 091 230,13
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>68 384 622,42</b>	<b>65 443 803,17</b>

## PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	69 892 749,56	63 513 646,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	254 642,31	199 759,94
Report à nouveau (a)	96,03	365,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 109 999,46	728 589,36
Résultat de l'exercice (a,b)	1 189 220,08	861 523,15
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>68 226 708,52</b>	<b>65 303 884,38</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>73 710,00</b>	<b>59 360,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	73 710,00	59 360,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	73 710,00	59 360,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>84 203,90</b>	<b>80 558,79</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	84 203,90	80 558,79
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>68 384 622,42</b>	<b>65 443 803,17</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323		930 510,00
EURO BOBL 0324	7 514 640,00	
Options		
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400		220 978,37
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	54 636,37	4 889,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	257 111,15	302 551,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 515 711,15	1 146 728,49
Produits sur titres de créances	958,34	44 625,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 828 417,01</b>	<b>1 498 794,54</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		6 057,83
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>6 057,83</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 828 417,01</b>	<b>1 492 736,71</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	621 814,63	626 362,49
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 206 602,38</b>	<b>866 374,22</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-17 382,30	-4 851,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 189 220,08</b>	<b>861 523,15</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Dans le cadre de ses investissements en titres solidaires, la SICAV est investie sur des lignes d'actions et d'obligations non négociées sur un marché réglementé représentant respectivement 3,48 % et 2,20 % de l'actif le 29 décembre 2023.

En l'absence de cours contribués pertinents ou de marché de négociation, la société de gestion valorise ces instruments financiers selon les modalités suivantes :

- Les actions non cotées FONCIERE CHENELET représentant 0,73 % de l'actif ont été acquises le 15/07/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires sur la base de la valeur nominale des titres majorée d'une prime d'émission correspondant à la part proportionnelle revenant aux actions anciennes dans les réserves et bénéfices tels qu'ils apparaissent dans le dernier bilan approuvé. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. La fourchette de prix est entre 80 % et 100 % du prix déterminé chaque année en cas de demande de sortie anticipée. La valorisation des actions déterminée par l'assemblée générale du 09/06/2023 est inchangée par rapport à celle déterminée en 2022, elle s'élève à 11,79 €.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2023.

- Les actions non cotées FAMILLES SOLIDAIRES représentant 0,77 % de l'actif ont été acquises le 03/03/2022. Ces actions sont valorisées au prix de retrait validé par l'assemblée générale du 29/06/2023. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires, elle correspond à l'actif net comptable déterminé sur la base des derniers comptes annuels. Selon la durée de détention, le prix de retrait peut varier dans une fourchette comprise entre la valeur d'actif net comptable et la valeur nominale. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2023.

- Les actions non cotées France ACTIVE INVESTISSEMENT représentant 1,47 % de l'actif ont été acquises le 13/07/2022. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Il correspond à la valeur de l'action déterminée dans l'attestation du 24/05/2022 établie par le commissaire aux comptes de la société France ACTIVE INVESTISSEMENT. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 hors réserves solidaires. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. La valorisation de ces titres telle que décrit ci-dessus, comparée à la valorisation déterminée dans l'attestation du 31/05/2023 établie par le commissaire aux comptes présente un écart représentant - 0,01 % de l'actif net de la SICAV PROCLERO au 29 décembre 2023.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2023.

- Les actions non cotées HELENOS SA représentant 0,44 % de l'actif ont été souscrites le 27/06/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital à leur valeur nominale conformément à la convention de souscription en vigueur depuis le 17/07/2018. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Une valeur nette d'inventaire est déterminée par le conseil d'administration de la société au moins une fois par semestre. La valorisation de ces titres telle que décrit ci-dessus, comparée à leur valeur nette d'inventaire au 31/12/2023 présente un écart représentant 0,04 % de l'actif net de la SICAV PROCLERO.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2023.

- Les actions non cotées FONCIERE OYKOS représentant 0,07 % de l'actif ont été souscrites le 15/12/2022 à la valeur nominale dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La société a été créée le 30/11/2022. Une évaluation annuelle des actions sera établie pour la première fois sur la base des comptes annuels de décembre 2023. Cette valorisation sera réalisée sur la base d'une méthode patrimoniale correspondant à la situation nette comptable corrigée établie en tenant compte de la valeur vénale de chaque immeuble.

- Les titres participatifs non cotés LES 3 COLONNES à échéance du 31/12/2029 et FADEV à échéance du 30/06/2029 ont été souscrits au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Ces titres représentent 0,89 % de l'actif. Ils sont valorisés au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres.

- Les obligations non cotées CONGREGATION SAINT JEAN 3,50% à échéance du 14/04/2030, ABBAYE SAINT WANDRILLE à échéance du 14/04/2027, FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% à échéance 31/12/32 et ULTREIA 4,50% à échéance du 25/11/2028 ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Les obligations non cotées SUP ETIXS 5% à échéance du 22/12/2030 ont été souscrites lors de leur émission le 20/12/2023. Elles représentent 0,51 % de l'actif en cumul. Ces obligations sont valorisées au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres. Au 29/12/2023, aucune décote n'a été appliquée.

- Les obligations non cotées BACKBONE SOUTH SME à échéance du 30/04/2026 et du 30/10/2026 représentant 0,76 % de l'actif ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Elles sont émises par un organisme de titrisation luxembourgeois. Elles sont valorisées au nominal. Leur taux de rémunération est déterminé annuellement par l'émetteur. Il correspond au montant disponible pour une période d'exercice (soit les revenus enregistrés par l'émetteur diminués des pertes subies pendant cette période, des frais d'exploitation et des provisions pour pertes sur les prêts détenus). Si le montant disponible est inférieur à 0, l'intérêt couru au titre de la période est nul.

La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres.

Les comptes audités de BAKCBONE SOUTH SME au 31/12/2021 font apparaître des provisions pour dépréciation des obligations détenues par la SICAV PROCLERO. Ces provisions rendent incertain le montant du remboursement à l'échéance. Ces éléments pourraient conduire à appliquer une décote représentant 0,03 % de l'actif net de PROCLERO. A la date d'établissement des comptes annuels au 29/12/2023 de la SICAV PROCLERO, l'émetteur BACKBONE SOUTH SME n'a pas fourni ses comptes certifiés au 31/12/2022 à la société de gestion, le délai de mise à disposition n'est pas connu.

Les évaluations ainsi retenues ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

##### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

##### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et /ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management) indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011147552 - Action PROCLERO D : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0011136563 - Action PROCLERO C : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0014001SY4 - Action PROCLERO I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0014001SX6 - Action PROCLERO A : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

##### **Affectation des sommes distribuables**

##### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

##### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action PROCLERO A	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO C	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action PROCLERO I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>65 303 884,38</b>	<b>73 682 181,35</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 476 017,23	10 974 409,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 797 236,10	-10 199 689,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 666 141,95	1 829 320,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 534 024,19	-1 553 266,74
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	108 880,00	575 116,39
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-98 513,74	-29 740,09
Frais de transactions	-277 647,49	-82 087,91
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 181 898,07	-10 699 870,19
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 413 410,40	-3 768 487,67
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 768 487,67	-6 931 382,52
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-121 645,00	26 335,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-73 710,00	47 935,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-47 935,00	-21 600,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 217,38	-5 679,90
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-83 999,00	-79 518,69
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 206 602,38	866 374,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	197 567,41 (*)	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>68 226 708,52</b>	<b>65 303 884,38</b>

(\*) 29/12/2023 : Retraitement de la ventilation fiscale suite au calcul d'une prime de remboursement non justifié sur la VL du 29/12/23

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 260 863,34	66,34
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	499 975,50	0,73
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	665 271,10	0,98
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 507 144,91	2,21
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>47 933 254,85</b>	<b>70,26</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	7 514 640,00	11,01
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>7 514 640,00</b>	<b>11,01</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	46 312 355,77	67,88			1 620 899,08	2,38		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 308 853,23	6,32
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	7 514 640,00	11,01						
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					7 449 069,45	10,92	14 458 268,95	21,19	26 025 916,45	38,15
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 308 853,23	6,32								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture							7 514 640,00	11,01		
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 168 750,00	1,71	516 639,73	0,76				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	101 724,10
	Coupons et dividendes en espèces	2 150,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>103 874,10</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	32 081,59
	Frais de gestion fixe	52 122,31
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>84 203,90</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>19 670,20</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action PROCLERO A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-2 573,667	-362 140,68
Solde net des souscriptions/rachats	-2 573,667	-362 140,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 827,505	
<b>Action PROCLERO C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	7 745,574	1 456 706,07
Actions rachetées durant l'exercice	-16 140,107	-3 026 707,00
Solde net des souscriptions/rachats	-8 394,533	-1 570 000,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	282 816,851	
<b>Action PROCLERO D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	72,673	11 932,36
Actions rachetées durant l'exercice	-2 491,803	-408 388,42
Solde net des souscriptions/rachats	-2 419,130	-396 456,06
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	38 151,633	
<b>Action PROCLERO I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,755	7 378,80
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	0,755	7 378,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	495,756	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action PROCLERO A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action PROCLERO C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action PROCLERO D</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action PROCLERO I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action PROCLERO A</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  18 897,67 1,16
<b>Action PROCLERO C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  516 690,61 0,97
<b>Action PROCLERO D</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  63 453,66 0,97
<b>Action PROCLERO I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  22 772,69 0,48

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 919 435,05
	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS I	2 919 435,05
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 919 435,05</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	96,03	365,52
Résultat	1 189 220,08	861 523,15
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>1 189 316,11</b>	<b>861 888,67</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action PROCLERO A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	24 293,02	19 892,83
<b>Total</b>	<b>24 293,02</b>	<b>19 892,83</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action PROCLERO C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	945 840,36	677 181,06
<b>Total</b>	<b>945 840,36</b>	<b>677 181,06</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action PROCLERO D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	111 784,28	83 981,48
Report à nouveau de l'exercice	33,66	102,11
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>111 817,94</b>	<b>84 083,59</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	38 151,633	40 570,763
Distribution unitaire	2,93	2,07
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>1 324,07</b>	<b>1 519,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action PROCLERO I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	107 364,79	80 731,19
<b>Total</b>	<b>107 364,79</b>	<b>80 731,19</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	254 642,31	199 759,94
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 109 999,46	728 589,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-2 855 357,15</b>	<b>928 349,30</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action PROCLERO A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-72 410,59	20 305,46
<b>Total</b>	<b>-72 410,59</b>	<b>20 305,46</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action PROCLERO C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 515 854,39	585 503,82
<b>Total</b>	<b>-2 515 854,39</b>	<b>585 503,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action PROCLERO D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		1 217,12
Plus et moins-values nettes non distribuées		270 830,09
Capitalisation	-41 988,78	
<b>Total</b>	<b>-41 988,78</b>	<b>272 047,21</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	38 151,633	40 570,763
<b>Distribution unitaire</b>		<b>0,03</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action PROCLERO I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-225 103,39	50 492,81
<b>Total</b>	<b>-225 103,39</b>	<b>50 492,81</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>64 462 178,90</b>	<b>62 234 513,07</b>	<b>73 682 181,35</b>	<b>65 303 884,38</b>	<b>68 226 708,52</b>
<b>Action PROCLERO A en EUR</b>					
Actif net			433 723,40	1 817 989,17	1 587 523,02
Nombre de titres			2 801,146	13 401,172	10 827,505
Valeur liquidative unitaire			154,83	135,65	146,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			2,74	1,51	-6,68
Capitalisation unitaire sur résultat			1,20	1,48	2,24
<b>Action PROCLERO C en EUR</b>					
Actif net	57 799 368,23	55 163 510,21	60 649 744,81	52 477 698,97	55 188 863,24
Nombre de titres	302 219,846	280 184,235	295 437,740	291 211,384	282 816,851
Valeur liquidative unitaire	191,24	196,88	205,28	180,20	195,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,25	1,86	3,93	2,01	-8,89
Capitalisation unitaire sur résultat	2,31	2,02	2,18	2,32	3,34
<b>Action PROCLERO D en EUR</b>					
Actif net	6 662 810,67	7 071 002,86	7 454 125,67	6 470 514,85	6 505 312,83
Nombre de titres	38 209,459	39 618,417	40 520,827	40 570,763	38 151,633
Valeur liquidative unitaire	174,37	178,47	183,95	159,48	170,51
Distribution unitaire sur +/- values nettes		0,17	0,14	0,03	
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,52	4,92	6,67	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23				-1,10
Distribution unitaire sur résultat	2,12	1,93	1,96	2,07	2,93
Crédit d'impôt unitaire			0,023	0,037	(*)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action PROCLERO I en EUR</b>					
Actif net			5 144 587,47	4 537 681,39	4 945 009,43
Nombre de titres			495,001	495,001	495,756
Valeur liquidative unitaire			10 393,08	9 167,01	9 974,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			179,26	102,00	-454,06
Capitalisation unitaire sur résultat			43,81	163,09	216,56

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 690	650 845,50	0,95
COVESTRO AG	EUR	13 300	700 644,00	1,03
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	10 700	404 460,00	0,59
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 755 949,50</b>	<b>2,57</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	5 709	1 005 469,08	1,47
ALSTOM	EUR	23 081	281 126,58	0,41
AXA	EUR	18 700	551 463,00	0,81
CAPGEMINI SE	EUR	2 900	547 375,00	0,80
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 400	617 440,00	0,91
L'OREAL	EUR	2 450	1 104 092,50	1,62
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 900	890 722,00	1,30
SEB	EUR	5 000	565 000,00	0,83
VINCI SA	EUR	4 370	496 869,00	0,73
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 059 557,16</b>	<b>8,88</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	1 140	777 138,00	1,14
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>777 138,00</b>	<b>1,14</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LINDE PLC	USD	1 390	516 639,73	0,76
RELX PLC	EUR	10 900	390 438,00	0,57
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>907 077,73</b>	<b>1,33</b>
<b>SUISSE</b>				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	9 350	1 168 750,00	1,72
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>1 168 750,00</b>	<b>1,72</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>10 668 472,39</b>	<b>15,64</b>
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>BELGIQUE</b>				
HELENOS SA	EUR	300	300 000,00	0,44
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>300 000,00</b>	<b>0,44</b>
<b>FRANCE</b>				
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	527 000,00	0,77
FONCIERE CHENELET	EUR	42 408	499 990,32	0,73
FONCIERE OYKOS	EUR	250	50 000,00	0,07
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	9 612	1 000 032,48	1,47
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 077 022,80</b>	<b>3,04</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 377 022,80</b>	<b>3,48</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>13 045 495,19</b>	<b>19,12</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	700 000	731 285,22	1,07
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	600 000	639 695,56	0,94
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	700 000	702 609,45	1,03
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 073 590,23</b>	<b>3,04</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	400 000	410 862,90	0,60
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>410 862,90</b>	<b>0,60</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	1 000 000	907 636,39	1,33
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>907 636,39</b>	<b>1,33</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 5.125% 23-04-31	EUR	800 000	853 701,57	1,25
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	700 000	756 670,97	1,11
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	600 000	643 821,54	0,95
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	1 200 000	1 221 847,28	1,79
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	1 200 000	1 224 148,00	1,79
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>4 700 189,36</b>	<b>6,89</b>
<b>FINLANDE</b>				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	339 000	332 851,95	0,49
STORA ENSO OYJ 4.25% 01-09-29	EUR	800 000	833 223,13	1,22
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 166 075,08</b>	<b>1,71</b>
<b>FRANCE</b>				
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	900 000	878 658,39	1,29
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	850 000	850 472,66	1,24
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	500 000	448 443,85	0,66
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EUAR10+0.1% PERP	EUR	600 000	499 975,50	0,73
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	800 000	863 265,10	1,27
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	600 000	656 242,84	0,97
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 424 991,45	2,09
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.0% 25-11-27	EUR	600 000	611 020,03	0,89
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	500 000	533 870,89	0,78
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	500 000	521 344,81	0,76
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	1 200 000	1 098 960,62	1,61
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 11-03-31	EUR	200 000	198 980,90	0,29
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	400 000	419 277,64	0,62
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	1 000 000	950 190,00	1,39
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	400 000	409 216,52	0,60
HOLDING D'INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.5% 06-04-27	EUR	600 000	634 891,57	0,93
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	800 000	663 753,90	0,97
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	200 000	186 614,40	0,27
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	700 000	725 586,07	1,07
PAPREC 6.5% 17-11-27	EUR	300 000	323 754,86	0,48
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	500 000	517 790,89	0,76

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REXEL 5.25% 15-09-30	EUR	400 000	424 552,67	0,62
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	400 000	387 888,49	0,56
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	400 000	360 535,54	0,53
SG 4.75% 28-09-29	EUR	600 000	633 452,28	0,93
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	700 000	739 420,27	1,08
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	300 000	305 743,11	0,45
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	EUR	1 600 000	1 696 019,78	2,49
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	EUR	700 000	752 230,84	1,11
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	500 000	516 011,11	0,76
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	800 000	731 798,36	1,07
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	800 000	756 655,48	1,11
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	7 400	665 271,10	0,97
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>21 386 881,92</b>	<b>31,35</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	1 000 000	1 126 958,49	1,65
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	800 000	832 788,74	1,22
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 959 747,23</b>	<b>2,87</b>
<b>ITALIE</b>				
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	EUR	500 000	443 723,90	0,65
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	600 000	621 901,69	0,91
BANCO BPM 6.0% 13-09-26 EMTN	EUR	600 000	644 463,39	0,95
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	800 000	784 081,79	1,15
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	500 000	476 771,88	0,70
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	600 000	629 929,51	0,92
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>3 600 872,16</b>	<b>5,28</b>
<b>JAPON</b>				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	1 000 000	927 340,66	1,36
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>927 340,66</b>	<b>1,36</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	600 000	526 404,89	0,77
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>526 404,89</b>	<b>0,77</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	600 000	609 683,38	0,89
DE VOLKSBANK NV 1.75% 22-10-30	EUR	600 000	567 555,26	0,83
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	500 000	404 033,12	0,59
FERROVIAL SE 4.375% 13-09-30	EUR	800 000	854 834,38	1,26
KPN 6.0% PERP	EUR	400 000	415 026,46	0,61
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	700 000	740 420,33	1,09
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	600 000	556 516,08	0,82
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	700 000	640 577,00	0,93
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	400 000	436 630,92	0,64
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	400 000	445 326,10	0,66
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	300 000	325 181,45	0,47
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>5 995 784,48</b>	<b>8,79</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PORTUGAL</b>				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	600 000	647 994,69	0,95
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>647 994,69</b>	<b>0,95</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	500 000	524 375,34	0,77
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>524 375,34</b>	<b>0,77</b>
<b>SUEDE</b>				
ELECTROLUX AB 4.5% 29-09-28	EUR	1 000 000	1 037 063,28	1,52
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	600 000	561 291,33	0,82
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 598 354,61</b>	<b>2,34</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>46 426 109,94</b>	<b>68,05</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ABBAYE ST WANDRILLE 1.2% 14-04-27	EUR	100 000	70 891,14	0,10
CONGREGATION SAINT JEAN 3.5% 14-04-30	EUR	150 000	155 049,18	0,23
FADEV T AUTRE R+0.0% 30-06-29	EUR	40	200 000,00	0,30
FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% 31-12-32	EUR	50 000	50 011,75	0,07
LES 3 COLONNES AUTRE V+2.408% 31-12-29	EUR	800	407 184,52	0,60
SUP ETIXS 5.0% 22-12-30	EUR	750	75 122,95	0,11
ULTREIA SAS 4.5% 25-11-28	EUR	350	35 146,31	0,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>993 405,85</b>	<b>1,46</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-04-26	EUR	300 000	313 739,06	0,46
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-10-26	EUR	200 000	200 000,00	0,29
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>513 739,06</b>	<b>0,75</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 507 144,91</b>	<b>2,21</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>47 933 254,85</b>	<b>70,26</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	295	2 919 435,05	4,28
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 919 435,05</b>	<b>4,28</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 919 435,05</b>	<b>4,28</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 919 435,05</b>	<b>4,28</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0324	EUR	-63	-73 710,00	-0,11
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-73 710,00</b>	<b>-0,11</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-73 710,00</b>	<b>-0,11</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-73 710,00</b>	<b>-0,11</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	73 710	73 710,00	0,11
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>73 710,00</b>	<b>0,11</b>
<b>Créances</b>			<b>103 874,10</b>	<b>0,15</b>
<b>Dettes</b>			<b>-84 203,90</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>4 308 853,23</b>	<b>6,32</b>
<b>Actif net</b>			<b>68 226 708,52</b>	<b>100,00</b>

<b>Action PROCLERO D</b>	<b>EUR</b>	<b>38 151,633</b>	<b>170,51</b>
<b>Action PROCLERO I</b>	<b>EUR</b>	<b>495,756</b>	<b>9 974,68</b>
<b>Action PROCLERO A</b>	<b>EUR</b>	<b>10 827,505</b>	<b>146,61</b>
<b>Action PROCLERO C</b>	<b>EUR</b>	<b>282 816,851</b>	<b>195,13</b>

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action PROCLERO D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	87 748,75	EUR	2,30	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	24 035,53	EUR	0,63	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>111 784,28</b>	<b>EUR</b>	<b>2,93</b>	<b>EUR</b>

## 7. ANNEXE(S)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

## PROCLERO - Action C ( ISIN : FR0011136563 )

## Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

**Nom de l'initiateur :** MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

**Site internet :** www.meeschaert-am.com

**Devise du produit :** Euro

**Contact :** Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 06/11/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

**Durée :** L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs :** PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proinvest, et ECGS.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : - 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) - 3/ Exclusion des

émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs - 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement. L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles) des indices Stoxx 600, Gaïa Index France et Gaïa index Europe. Enfin, les entreprises du stoxx 600 ayant passé les filtres quantitatifs sont analysées qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone inférieure à son indice de référence (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone inférieure à son indice de référence (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). Les données d'intensité

carbone sont fournies par ISS ESG.

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales

publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

**Indicateur de référence** : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

**Affectation des revenus** : Capitalisation

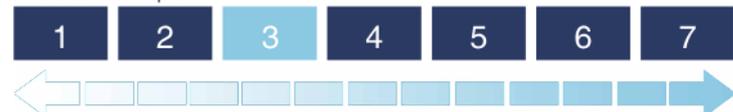
**Investisseurs de détail visés** : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

**Dépositaire** : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

**Avertissement** : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 070 €</b>	<b>6 930 €</b>
	Rendement annuel moyen	-39.34%	-11.49%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 540 €</b>	<b>9 210 €</b>
	Rendement annuel moyen	-14.61%	-2.70%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 160 €</b>	<b>10 730 €</b>
	Rendement annuel moyen	1.58%	2.38%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>11 810 €</b>	<b>11 910 €</b>
	Rendement annuel moyen	18.07%	6.00%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre avril 2015 et avril 2018 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

## Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>122 €</b>	<b>399 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1.22%	1.25% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.63% avant déduction des coûts et de 2.38% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.12% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	112 Euro
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

##### Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

#### Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/proclero/shares/FR0011136563>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>.

**Modalités de partage :** La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**PROCLERO - Action D ( ISIN : FR0011147552 )****Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT**

**Nom de l'initiateur :** MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

**Site internet :** www.meeschaert-am.com

**Devise du produit :** Euro

**Contact :** Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 06/11/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

**Durée :** L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs :** PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainability Proxinvest, et ECGS.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainability. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainability n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : - 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) - 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter

les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs - 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles) des indices Stoxx 600, Gaïa Index France et Gaïa index Europe. Enfin, les entreprises du stoxx 600 ayant passé les filtres quantitatifs sont analysées qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainability (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/ dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des

marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

**Indicateur de référence** : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

**Affectation des revenus** : Distribution

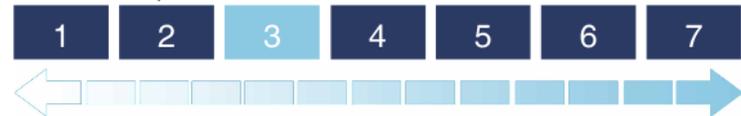
**Investisseurs de détail visés** : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

**Dépositaire** : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

**Avertissement** : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des

pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur** :  
**Risque de crédit**

**Risque de perte en capital**

**Garantie** : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 070 €</b>	<b>6 930 €</b>
	Rendement annuel moyen	-39.34%	-11.49%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 540 €</b>	<b>9 210 €</b>
	Rendement annuel moyen	-14.61%	-2.70%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 160 €</b>	<b>10 730 €</b>
	Rendement annuel moyen	1.58%	2.38%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>11 810 €</b>	<b>11 910 €</b>
	Rendement annuel moyen	18.07%	6.00%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre avril 2015 et avril 2018 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

## Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>122 €</b>	<b>399 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	<b>1.22%</b>	<b>1.25% chaque année</b>

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.63% avant déduction des coûts et de 2.38% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.12% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	112 Euro
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

##### Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

##### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

##### Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/proclero/shares/FR0011147552>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>.

**Modalités de partage :** Chaque année le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par la Sicav. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**PROCLERO - Action I ( ISIN : FR0014001SY4 )****Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT**

**Nom de l'initiateur :** MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

**Site internet :** [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com)

**Devise du produit :** Euro

**Contact :** Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 06/11/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

**Durée :** L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs :** PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainability Proxinvest, et ECGS.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainability. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainability n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : - 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) - 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter

les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs - 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles) des indices Stoxx 600, Gaïa Index France et Gaïa index Europe. Enfin, les entreprises du stoxx 600 ayant passé les filtres quantitatifs sont analysées qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Cernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainability (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/ dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des

marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

**Indicateur de référence** : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

**Affectation des revenus** : Capitalisation

**Investisseurs de détail visés** : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

**Dépositaire** : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

**Avertissement** : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>7 020 €</b>	<b>7 830 €</b>
	Rendement annuel moyen	-29.84%	-7.84%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 580 €</b>	<b>8 950 €</b>
	Rendement annuel moyen	-14.23%	-3.62%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 130 €</b>	<b>10 170 €</b>
	Rendement annuel moyen	1.33%	0.57%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 760 €</b>	<b>10 990 €</b>
	Rendement annuel moyen	7.56%	3.20%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre février 2015 et février 2018 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

## Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>72 €</b>	<b>222 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	0.72%	0.73% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.30% avant déduction des coûts et de 0.57% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.64% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	64 Euro
Coûts de transaction	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

##### Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

#### Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/proclero/shares/FR0014001SY4>  
 Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.  
 Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.  
 Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>.

**Modalités de partage :** La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (YE) 2020/852**

Dénomination du produit: Procléro

Identifiant d'entité juridique : 969500D6EJ6H7608WE79

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : 76.08 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : 16.84%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b></p>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été produit ?

L'objectif d'investissement durable promues par le FCP est atteint via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale intègre la contribution environnementale de l'activité, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, l'analyse de cycle de vie des produits et les pollutions. La

dimension sociale intègre la contribution sociale de l'activité, les enjeux sociaux et sociétaux. Parmi les enjeux sociaux, on retrouve la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,8°C
- intensité carbone : 112.68 t CO2 eq / M EUR de CA
- objectifs climatiques : 80% des entreprises du portefeuille
- impact des obligations vertes : 1020t CO2 évité par M€ investi en 2022 (+81% vs 2021)

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier en 2022 sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,5°C
- intensité carbone : 139,45 t CO2 eq / M EUR de CA
- objectifs climatiques : 78% des entreprises du portefeuille
- impact des obligations vertes : 1020t CO2 évité par M€ investi en 2022 (+81% vs 2021)

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), le fonds applique des exclusions sectorielles. Ainsi, la politique de charbon définie par Meeschaert AM pour l'ensemble de ses fonds s'y applique. Cela permet d'exclure les entreprises qui sont impliquées dans ce secteur d'activité sans avoir un plan de sortie en accord avec les exigences scientifiques. A cela s'ajoute une exclusion des titres qui apparaissent dans un indice répertoriant les 200 entreprises mondiales détentrices des plus grandes réserves de charbon, de gaz, et de pétrole. Le fonds pratique notamment une étape d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (plus de 5% du chiffre d'affaires) concerne l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, OGM alimentaires, la pornographie ou le tabac. Les investissements durables réalisés dans le cadre de la gestion du FCP sont catégorisés ainsi pour la valeur ajoutée sociale ou environnementale que porte l'entreprise. Pour



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Meeschaert AM a défini une politique d'exclusion basée sur des seuils adossés aux PAI (indicateurs d'incidence négative) de façon à réduire l'exposition du produit financier à des préjudices sociaux, environnementaux. De plus, l'analyse de l'investissement durable est complétée par la prise en compte des pratiques de bonne gouvernance de la société

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Ce produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité à travers :

#### **PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT**

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 sont prises en compte dans l'analyse ESG. Ces données brutes permettent in fine d'estimer la température de nos portefeuilles.

- L'empreinte carbone (en teqCO2 / million d'euros de chiffre d'affaires) est prise en compte dans l'analyse ESG.
- L'intensité carbone moyenne pondérée (en teqCO2), prise en compte dans les analyses ESG et dans le suivi des indicateurs ESG.
- L'exposition aux énergies fossiles est prise en compte dans les analyses ESG. Cette thématique est aussi le sujet d'engagement actionnarial auprès de participations. Elle motive aussi directement la politique interne de sortie du charbon.
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, prise en compte dans l'analyse ESG.
- La consommation d'énergie est prise en compte dans l'analyse ESG.
- L'impact sur la biodiversité, pris en compte dans l'analyse ESG et le suivi des indicateurs ESG.
- La consommation d'eau est prise en compte dans les analyses ESG.
- Les tonnes de déchets dangereux, pris en compte dans l'analyse ESG.

#### PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes est pris en compte lors des analyses ESG. De surcroit, l'engagement de Meeschaert est de voter en ce sens lors des assemblées générales.
- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies est prise en compte dans les analyses ESG et le suivi des controverses.
- L'écart de rémunérations femmes / hommes est pris en compte dans nos analyses ESG.
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions) est le sujet d'une politique d'exclusion.



#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Emetteurs	Secteur	Poids	Pays
MAM IMPACT GREEN BONDS PART I	FCP	4,57%	France
Société Nationale SNCF	Consumer Discretionary	2,65%	France
Crédit Agricole SA	Financials	2,23%	France
Instituto de Crédito Oficial	Financials	1,92%	Espagne
Iberdrola Finanzas SAU	Utilities	1,91%	Espagne

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Compagnie Financière Richemont SA	Consumer Discretionary	1,83%	Suisse
AIB Group plc	Financials	1,76%	Royaume-unis
L'Oréal SA	Consumer Discretionary	1,73%	France
Crédit Mutuel Arkéa SCFA	Financials	1,72%	France
ELECTROLUX AB 4.5% 29-09-28	Consumer Discretionary	1,62%	Suede

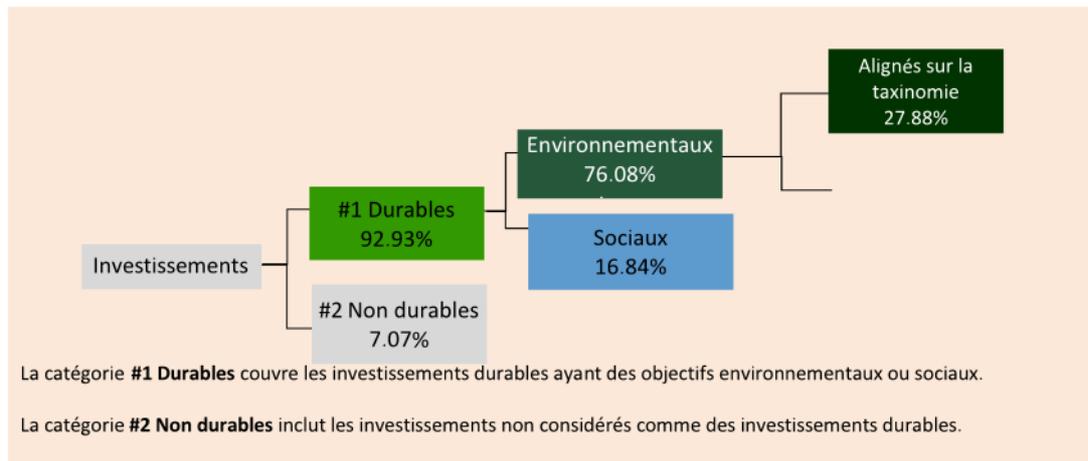


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

97,63% des investissements sont liés à la durabilité

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	poids
Consumer Discretionary	6,08%
Consumer Staples	3,22%
FCP	4,57%
Financials	36,43%
Healthcare	0,97%
Industrials	14,25%
Information Technology	4,49%
Materials	6,79%
Real Estate	4,04%
Solidaire - ESS	7,18%
Telecommunication Services	2,66%
Utilities	9,33%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

27.88 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés à la taxinomie au 19/12/2023.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

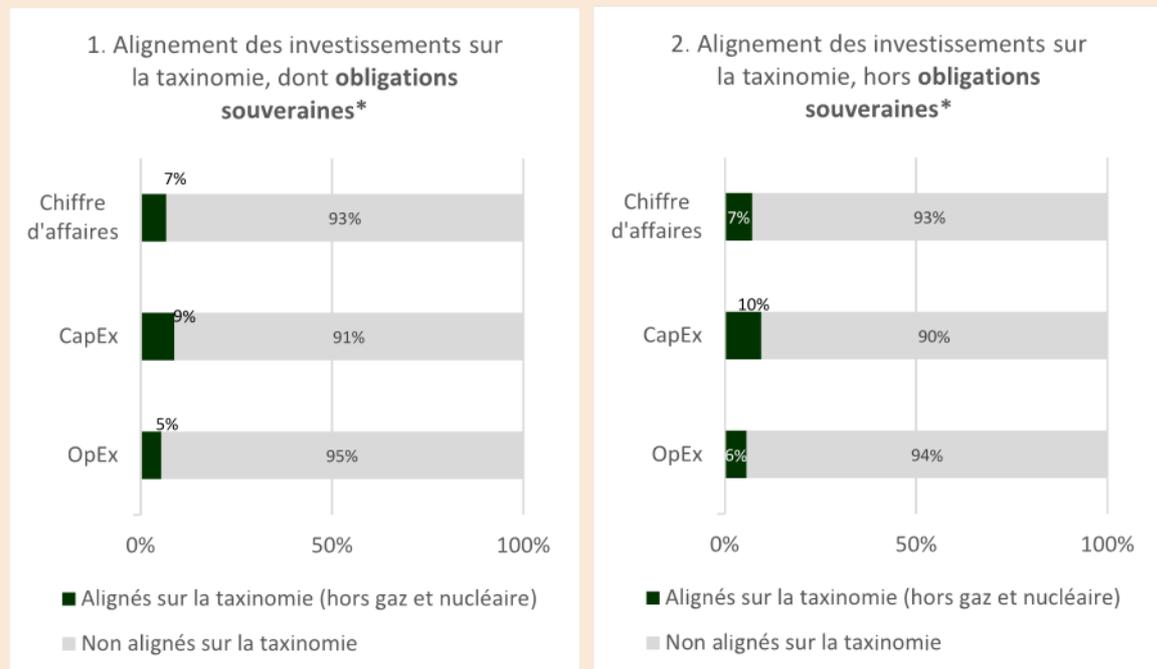
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



Ce graphique représente 92.9% des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

**Intégrant les souverains :**

Revenus : habilitantes 2.31 %; transitoires 0.82 %

Capex : habilitantes 3.11%; transitoires 0,74 %

Opex : habilitantes 2.59 %; transitoires 0,00 %

**Hors souverains :**

Revenus : habilitantes 2.49 %; transitoires 0,88 %

Capex : habilitantes 3.36%; transitoires 0,80 %

Opex : habilitantes 2.80 %; transitoires 0,00 %

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2022, 16% du portefeuille était investis sur des société ayant une part de leur CA aligné sur la taxonomie européenne. C'est 27.88% fin 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

48.2% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxonomie européenne.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

16.84% des investissements durables contribuent sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

7.07% des investissements, il s'agit des investissements effectué dans le cadre de la poche solidaire du fonds.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le FCP n'utilise pas d'indice de référence ESG.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

L'indice de référence de diffère pas d'un indice de marché large

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable